

CONCOURS D'ACCES
A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON

SESSION 2020

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

M. François HURARD,
Inspecteur général des affaires culturelles

Le présent rapport rend compte du déroulement des trois concours d'accès à l'IRA de Lyon, dont les épreuves se sont déroulées entre le 11 juin 2020 (date de l'unique épreuve écrite) et le 7 juillet 2020 (réunion d'admission et délibération des jurys).

1. Les modalités d'organisation du concours dans le contexte de crise sanitaire :

Cette session du printemps 2020 du concours d'accès à l'IRA était la première placée sous le régime de la réforme des épreuves prévue par l'arrêté du 28 mars 2019. Mais compte tenu du contexte de crise sanitaire ce régime a été modifié afin de rendre possible le maintien de cette session de concours et de rendre son déroulement compatible avec les exigences liées à l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, la modification la plus notable apportée au déroulement des épreuves initialement prévues par la réforme du concours a concerné les épreuves écrites.

Alors que l'arrêté du 28 mars 2019 prévoyait deux épreuves écrites pour chacun des trois concours, à titre exceptionnel l'arrêté du 17 avril 2020 fixait pour cette session la seule épreuve de questions à choix multiples (QCM), qui était d'ailleurs pour la première fois proposée aux candidats dans le cadre du concours de l'IRA et qui constituait une des innovations introduites par la réforme de 2019 pour l'écrit.

Ainsi les candidats des trois concours ont donc été soumis à une épreuve identique, le seul QCM commun aux trois concours (externe, interne et troisième concours), alors qu'en régime normal, une épreuve de cas pratique est prévue pour chacun des concours.

Pour le reste, des consignes sanitaires strictes ont été appliquées pendant toute la durée du concours, au respect desquelles le jury et les personnels de l'IRA de Lyon ont veillé scrupuleusement. Ce protocole sanitaire n'a en rien fait obstacle au bon déroulement des épreuves.

2. Données statistiques

Pour cette session, 40 places étaient offertes pour le concours externe, 31 pour le concours interne et 9 pour le troisième concours. A l'issue des épreuves d'admission, l'ensemble des postes a été pourvu pour chacun des trois concours et une liste complémentaire a été établie (6 admis pour chacun des concours externe et interne, 3 pour le 3^e concours).

2.1. Présence et sélectivité

1846 candidats ont été admis à concourir. Si le nombre de candidats inscrits est en baisse de 27% par rapport à la précédente session, en revanche le taux de présence est très nettement supérieur avec 1053 présents soit 57% des inscrits et 342 candidats de plus qu'en 2019. Comme pour les sessions précédentes le taux de présence a été plus élevé pour le concours interne et le troisième concours (plus de 61 %) que pour le concours externe (53,6 %) pour lequel on observe un retour à la normale par rapport à la session précédente où le taux de présence avait été exceptionnellement bas (18,27%).

Le taux de réussite au concours s'établit à 7,2 % pour le concours externe, à 7,3 % pour le concours interne, soit une sélectivité identique. Il est en revanche de 11 % pour le 3^{ème} concours.

CONCOURS EXTERNE

Organisme	Inscrit	Admis à concourir		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
IRA de LYON	1030	1029	99.9 %	552	53.64 %	120	21.74 %	114	95 %	40	35.09 %	6	5.26 %	68	59.65 %

CONCOURS INTERNE

Organisme	Inscrit	Admis à concourir		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
IRA de LYON	684	684	100 %	420	61.4 %	91	21.67 %	87	95.6 %	31	35.63 %	6	6.9 %	50	57.47 %

3^{ème} CONCOURS

Organisme	Inscrit	Admis à concourir		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
IRA de LYON	132	132	100 %	81	61.36 %	28	34.57 %	28	100 %	9	32.14 %	3	10.71 %	16	57.14 %

2.2. Taux de féminisation

Le taux de féminisation dépasse 65 % en termes d'inscrits et demeure donc à un niveau élevé, notamment pour le concours interne (70%).

En revanche, on constate que, parmi les admis, les candidates ne sont plus majoritaires, comme c'était le cas lors de la session précédente où près de 78 % des lauréats du 3^{ème} concours, 72 % du concours interne et 51 % du concours externe étaient des femmes. En effet, le seuil de 50% n'est que légèrement dépassé au concours externe (51,6%), soit un résultat comparable à la session précédente, et en revanche la proportion de candidates admises au concours interne (44,4%) et au troisième concours (46,3%) accuse un très net recul.

3. Observations du jury

3.1. Sur les épreuves écrites

Les épreuves écrites se sont déroulées le 11 juin 2020 et ont été limitées à l'épreuve de QCM avec un questionnaire commun aux trois concours.

Il convient de rappeler que cette nouvelle épreuve de questionnaire à choix multiple est régie par les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019¹ :

« Art. 3. – La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation.

Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques.

Cette épreuve, d'une durée d'une heure et trente minutes, est affectée d'un coefficient 1. »

Pour la session de printemps 2020 dont les épreuves écrites ont été reportées le 11 juin dernier, l'épreuve de QCM comportait 120 questions ainsi réparties :

- Culture administrative et juridique : 58 questions ;
- Finances publiques : 22 questions ;
- Questions européennes : 23 questions ;
- Culture numérique : 17 questions.

Cette épreuve était assortie du barème suivant :

- Bonne réponse : +1 point ;
- Abstention : 0 point ;
- Mauvaise réponse : -1 point.

En outre, toute note inférieure à 5 sur 20 était éliminatoire.

Ces informations ont notamment fait l'objet d'une note de cadrage, mise en ligne sur le Portail de la fonction publique dès le 19 septembre 2019, attirant particulièrement l'attention des candidats sur ce barème.

¹ Arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration.

Pour la session de printemps 2020, les épreuves ont été adaptées par arrêté du 17 avril 2020 portant adaptation pour la session de printemps 2020 des épreuves des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19. A ce titre, l'épreuve de QCM était la seule épreuve d'admissibilité et son coefficient était de 1.

Ainsi conçu, ce barème invitait chaque candidat à adopter une démarche de prudence dans ses réponses, et à privilégier l'abstention lorsqu'il n'était pas convaincu d'apporter la bonne réponse. Le choix d'un tel barème repose sur l'impératif d'éviter le rôle du hasard dans une épreuve destinée, comme tout concours, à sélectionner les candidats selon leurs aptitudes telles qu'évaluées par le jury.

Le jury a constaté que les candidats au concours externe avaient obtenu de meilleurs résultats à l'épreuve de QCM (le seuil d'admissibilité ayant été fixé à 8,83/20) que les candidats du concours interne et du 3^e concours (seuil d'admissibilité fixé à 5,83 pour les deux concours), et incite donc les candidats à la prochaine session de ces deux concours à mieux se préparer à cette épreuve.

Notes obtenues au QCM

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Culture juridique et administrative (/58)			
Nombre de points maximum	47	42	37
Nombre de points minimum	-34	-28	-23
Moyenne	15,26	9,74	9,63
Médiane	15	9,5	10
Copies en dessous de la moyenne (1)	279	210	40
Copies au-dessus de la moyenne (1)	273	210	41
Finances publiques (/22)			
Nombre de points maximum	22	20	18
Nombre de points minimum	-12	-12	-8
Moyenne	7,15	5,68	6,64
Médiane	7	5	7
Copies en dessous de la moyenne (1)	283	213	34
Copies au-dessus de la moyenne (1)	269	207	47
Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes (/23)			
Nombre de points maximum	20	16	15
Nombre de points minimum	-17	-15	-11
Moyenne	2,85	-0,76	1,4
Médiane	2	-1	1
Copies en dessous de la moyenne (1)	292	245	43
Copies au-dessus de la moyenne (1)	260	175	38
Culture numérique (/17)			
Nombre de points maximum	15	13	14
Nombre de points minimum	-9	-14	-7
Moyenne	4,67	3,36	4,26
Médiane	5	3,5	5
Copies en dessous de la moyenne (1)	266	210	38
Copies au-dessus de la moyenne (1)	286	210	43

(1) La moyenne considérée est celle réellement issue des résultats des candidats, non la moyenne théorique correspondant à la moitié des points.

3.2. Sur les épreuves orales

Du fait de la suppression de l'épreuve écrite de cas pratique, les principaux attendus professionnels de celle-ci ont été pleinement intégrés dans l'épreuve orale d'admission affectée d'un coefficient 3, qui a été rallongée de cinq minutes à cette fin, soit 35 minutes au total (5 minutes d'exposé préliminaire du candidat et trente minutes d'entretien avec le jury).

Les membres du jury ont veillé à assurer les meilleures conditions d'accueil et de bienveillante écoute aux candidats aux concours, afin de privilégier l'exposé par ceux-ci de leur parcours de formation, de leur éventuelle expérience professionnelle, la mise en valeur de leurs qualités personnelles et leur comportement face à des situations concrètes.

Le jury rappelle à nouveau qu'en ce qui concerne la phase d'entretien, le candidat doit pouvoir répondre sans détour et avec sincérité aux questions qui lui sont posées sur son parcours, exposer ses éventuelles expériences professionnelles antérieures et sa motivation. Il doit aussi pouvoir témoigner de sa curiosité et de son degré d'information sur l'organisation actuelle de la fonction publique, comme sur les réformes (en cours ou adoptées) qui concernent l'action et les politiques publiques

Il est attendu des candidats, sur le temps de présentation dont ils bénéficient, qu'ils soient en mesure d'assurer une prestation organisée et logique, et qu'ils fassent la démonstration de leur capacité à maîtriser le temps (5 minutes et pas plus) qui leur est donné. Cette dernière contrainte suppose un travail personnel de préparation, d'entraînement, que le jury recommande à tous les candidats. En effet, quelques candidats n'ont pas pris la peine de remplir suffisamment la fiche individuelle de renseignement (concours externe) ou leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (concours interne et troisième concours) notamment avec des développements sur la motivation réduits à quelques lignes, ou procèdent à des exposés beaucoup trop courts (1 minute ou 1 minute 30), ce qui laisse à penser que la candidature n'a pas été suffisamment préparée.

Le jury tient donc à rappeler l'importance de la fiche individuelle de renseignement et du dossier RAEP : transmis avant l'entretien, ces documents assurent l'information des membres du jury sur le candidat et constituent une référence pour la conduite de l'entretien. Il convient donc de soigner leur présentation et de ne pas omettre d'en compléter toutes les rubriques.

A l'issue des présentations par les candidats, l'architecture générale des entretiens avec le jury comporte un certain nombre d'invariants qui ne devraient pas surprendre : approfondissement des présentations faites par les candidats, approfondissement des métiers auxquels les candidats se destinent et approfondissement des motivations des candidats notamment. Il est dès lors décevant que, pour des questions portant sur la culture administrative de base, tels les principes généraux de l'organisation administrative et de la fonction publique, les missions des attachés, leurs métiers et leurs environnements professionnels, certains candidats ne disposent pas de connaissances pourtant élémentaires.

D'une manière qui pourrait paraître paradoxale, certains candidats, particulièrement ceux ayant suivis un cursus préparatoire (CPI, CPAG, etc.) proposent des prestations convenues, qui ne résistent pas aux questionnements du jury (ainsi, cette année, de nombreux candidats ont fait part de leur volonté de « participer aux politiques publiques » sans être en mesure de développer en quoi cela pouvait consister).

Enfin, il paraît utile de conseiller aux candidats de ne pas hésiter à mettre davantage en relief celles de leurs qualités propres qui correspondraient à celles qui sont attendues d'un cadre (curiosité, ouverture, dynamisme, sens des responsabilités, rigueur, motivation, etc.).

Le jury a remarqué en particulier que, lors des entretiens, certains candidats ont semblé manquer :

- de connaissance de l'administration, de ses enjeux et des évolutions en cours. Si certains d'entre eux ont témoigné d'une bonne préparation pour s'approprier une connaissance « livresque » de la fonction publique d'État, la différence entre les candidats a porté sur l'initiative de certains à prendre contact avec des attachés déjà en poste pour mieux appréhender le rôle et les missions d'un attaché dans différents environnements, et surtout dans l'environnement professionnel projeté. De même, si nombre d'entre eux avaient une bonne connaissance de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, peu ont été capables de se positionner sur un recours accru à la contractualisation. La ligne hiérarchique d'un gestionnaire d'EPLÉ était bien souvent insuffisamment maîtrisée ;
- de réflexion sur leur projet professionnel, dont l'absence de précision a pu apparaître pour le jury comme de l'impréparation et un défaut de motivation à intégrer la fonction publique. On ne peut que conseiller aux candidats d'étayer leur projet professionnel par des prises de contact avec des attachés en poste ou par un approfondissement des missions et organisations des administrations dans lesquelles ils se projettent (ex : postes proposés sur le site Place de l'emploi public, sites des ministères ou site de la DGAFP) ;
- de la capacité à se positionner comme cadre de la fonction publique, en tant que force de proposition et responsable ;

Heureusement, de nombreux candidats ont su convaincre le jury de leur capacité à transférer les compétences acquises dans l'environnement administratif et à se positionner dans une chaîne hiérarchique.

Comme lors de la session précédente, trois types principaux de mises en situation ont été proposés aux candidats :

- le premier concerne des *situations de crises* (accident, évènement exceptionnel, panne, problèmes de sécurité, etc.) et permet de tester l'aptitude du candidat à trouver le comportement et les réflexes les plus adaptés à ce type de situation ;
- le deuxième concerne *les questions de management et de relations humaines* ; celles-ci ont trait à des difficultés rencontrées dans la gestion des équipes, l'organisation du travail etc. Ce type de cas pratiques permet de tester l'aptitude au management des candidats ;
- enfin, le troisième type concerne *les questions de déontologie*, c'est à dire toutes questions ayant trait aux obligations des fonctionnaires : dignité, impartialité, intégrité, probité, obligation de réserve, loyauté, neutralité, etc.

Les très bons candidats ont témoigné d'une réelle réflexion personnelle, affiché un positionnement de cadre prenant ses responsabilités même en situation de crise, et apporté des réponses réfléchies et pragmatiques aux problèmes auxquels ils étaient confrontés.

A l'inverse, les candidats les moins performants évitent de se positionner, donnent des réponses peu convaincantes ou irréalistes, voire, dans certains cas, ne répondent pas. Certains manquent singulièrement de sens pratique, témoignant, au-delà d'une absence de connaissance de l'administration, de l'absence de projection opérationnelle et de sens du management et des relations humaines. Les mises en situation RH ont malheureusement parfois témoigné d'une incapacité de certains candidats à se positionner comme manager de proximité en renvoyant la décision à leur supérieur hiérarchique ou comme une force de proposition pour régler des situations complexes et trop peu de candidats proposent un plan d'action structuré.

Enfin, si l'ensemble des candidats a su globalement présenter les droits et obligations des fonctionnaires et présenter le processus de sanctions disciplinaires, le jury regrette que, très souvent dans les mises en situation, la procédure de l'article 40 du code de procédure pénale soit méconnue ou insuffisamment maîtrisée.

En conclusion, le jury estime utile d'adresser aux futurs candidats les conseils suivants :

- la nécessité de bien se préparer aux épreuves orales à la fois par une mise à jour des connaissances requises lors de l'épreuve et par une bonne maîtrise de l'exercice de mise en situation qui demande un peu d'entraînement ;
- au-delà de ce qui est enseigné dans les formations et préparations, le candidat doit acquérir une capacité à bien adapter les enseignements ou les exercices prodigués à son cas particulier. Un point de vue issu de la réflexion du candidat, lorsqu'il est bien argumenté et démontre une compréhension des enjeux, fait bonne impression sur le jury, au contraire de la restitution récitée de connaissances plus ou moins bien acquises ;
- il faut également être en mesure de définir devant le jury un projet professionnel clair et argumenté (« je suis là devant vous pour vous exposer mes propres motivations pour intégrer l'IRA et voici mon projet professionnel en tant que cadre A de la fonction publique ») : trop de candidats mettent en exergue leur volonté de travailler dans un univers professionnel donné puis admettent dès la première question concernant cet univers leur méconnaissance de celui-ci ;
- manifester une motivation et une résolution convaincantes et déterminées sur les responsabilités et charges qu'implique l'accès à l'emploi de cadre A de la fonction publique.

François HURARD
Président du jury